

son programme de gouvernement demandent des mesures à prendre de pair par le Président et le Parlement.

Attendu qu'aucun parti politique n'a de majorité dans les deux Chambres du Parlement haïtien, c'est au Président qu'il incombe de réunir une majorité suffisante parmi les membres de ce Parlement, élus démocratiquement, en vue d'adopter les lois et de procéder aux nominations nécessaires à l'application de l'Accord de Governors Island. Alors que les Amis du Secrétaire rejettent tout rôle politique pour les forces armées dans le nouveau gouvernement, ils considèrent le besoin d'établir les majorités de coalition parmi les éléments démocratiques d'un système parlementaire, afin d'établir l'élément critique de la démocratie constitutionnelle et non une forme illégitime de «partage du pouvoir».

Les Amis apprécient beaucoup l'idée d'une démarche globale qui entraînerait l'application des mesures de l'Accord qui restent à réaliser et selon laquelle les dispositions pourraient être, en grande partie, prises et exécutées simultanément. Cette démarche entraînerait à la fois des progrès rapides dans l'application recherchée par la communauté internationale et le peuple haïtien et répondrait également à la répugnance exprimée par chacune des parties haïtiennes quand il s'agit de satisfaire à ses obligations avant que l'autre partie n'ait satisfait aux siennes.

Les Amis demandent instamment au Président haïtien d'envisager de donner son appui à une réunion qui serait tenue sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, à une date et à un lieu à déterminer par l'Envoyé spécial.